

Conditions de participation tirage au sort II of Paradise 2021

- Dates de participation au concours : Du 20.04.2021 au 05.09.2021.
- Le tirage au sort aura lieu en septembre 2021 à huis clos. Aucune correspondance ne sera échangée en ce qui concerne le jeu ou ses résultats. Tout recours juridique est exclu. Le droit à un prix est non transmissible. Le versement en espèces des prix est exclu.
- La participation est ouverte à toute personne domiciliée en Suisse
- Pas d'obligation d'achat. Une taxe de base de CHF 0.20.- est due pour chaque SMS. La participation n'entraîne aucune obligation. Une seule participation par personne et ménage est autorisée. Date limite de participation est le 05.09.2021.
- Les personnes ayant recours à des moyens auxiliaires non autorisés ou cherchant à obtenir des avantages grâce à de la manipulation de quelle manière que ce soit, seront exclues du jeu-concours.
- Les gagnants seront avertis personnellement. Si un gagnant ne peut être joint sur son téléphone mobile dans les 5 jours suivant le tirage au sort, son gain est annulé. Un nouveau gagnant sera tiré au sort.
- La société organisatrice indique que les données acquises en relation avec le concours peuvent être partagé avec les partenaires correspondants. Les données sont avec permission utilisées dans le cadre d'études de marché ainsi qu'à des fins marketing et de publicité.
- La société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter le jeu à n'importe quel moment et sans préavis. De ce fait, les participants n'ont aucune possibilité de faire valoir leurs droits auprès de la société organisatrice.
- Le participant accepte ces conditions de participation, que la société organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment. Exclusion de responsabilité.
- Id Mobile SA n'est pas responsable, en particulier du transfert des données, en cas de défauts ou d'omissions, et en cas d'irrégularités techniques. Toute utilisation des informations est aux risques et périls de l'utilisateur.